

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLÉ

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 27 novembre 2025
Portant Arrêté portant ouverture d'une enquête publique en vue de déclassement d'une emprise de voirie publique sise Lieu-dit Chavaignac, commune de Peyrilhac

N°27541

VO le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.134-1, L.134-2 et L.134-3 ;
VO le Code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L.311-1, L.311-2, L.311-3, L.311-4 et L.311-5 ;
VO le Code de la voirie routière, notamment les articles L.113-1, L.113-2 et R.140-1 à R.140-3 ;
VO la délibération du Conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 28 novembre 2025 approuvant la réalisation d'une enquête publique en vue de déclassement d'une emprise de voirie sise au lieu-dit Chavaignac, commune de Peyrilhac ;
VO le dossier d'enquête publique constitué en vue du déclassement de l'emprise de voirie susdite ;
VO la liste d'adresses aux fonctions de Commissaire-enquêteur fixée par le Département de la Haute-Vienne par le Tribunal administratif de Limoges.

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement de l'emprise sise au lieu-dit Chavaignac, commune de Peyrilhac

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er. Il sera procédé par Limoges Métropole, à une enquête publique en vue de déclassement d'une emprise de voirie publique sise au lieu-dit Chavaignac, commune de Peyrilhac.

L'enquête publique se déroulera pendant 29 jours ouvrables consécutifs, du lundi 22 décembre 2025 à partir de 9h00 au mercredi 14 janvier 2026 jusqu'à 12h00 inclus.


ARTICLE 2. Le dossier relatif à l'enquête présentée à l'article 1 sera tenu à la disposition du public, pendant 29 jours ouvrables consécutifs, du lundi 22 décembre 2025 au mercredi 14 janvier 2026 inclus, aux dates et aux lieux suivants :

- Mairie de la commune de PEYRILHAC, siège de l'enquête publique pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, le lundi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le mardi, le mercredi et le samedi de 9h00 à 12h00 ;
- Au siège de Limoges Métropole pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30.

ARRÊTÉ

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement d'une emprise de voirie publique sise Lieu-dit Chavaignac, commune de Peyrilhac

1 DOCUMENT - Publié le 27 Novembre 2025

 **27541.pdf**
(.pdf, 192,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**